

Bruxelles, le 11 octobre 1973
pc/ab

LIBRARY

432

Note BIO COM (73) 118 aux bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission du 10 octobre

Les principaux points discutés par la Commission ont été les suivants :

1. - Politique régionale

La Commission a adopté deux propositions au Conseil fixant, d'une part, la liste des régions et zones en faveur desquelles le Fonds de développement régional pourra intervenir, d'autre part, la liste des régions agricoles prioritaires qui pourront bénéficier de crédits de développement du FEOGA (orientation.) Il s'agit des mesures d'exécution des propositions que la Commission avait adoptées en juillet dernier. L'ensemble des textes intéressant le Fonds de développement régional doivent être approuvés avant le 31 décembre prochain.

Ce point sera précisé au cours du rendez-vous de midi avec les journalistes, vendredi le 12 octobre.

2. - Accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen

La Commission a arrêté sa nouvelle proposition en la matière, qui sera communiquée immédiatement au Conseil et au Parlement. Cette proposition sera commentée par le Président Ortoli et M. Cheysson devant l'Assemblée, lors de la session de la semaine prochaine à Strasbourg (sans débat). Le débat final aura lieu lors de la session de novembre.

La nouvelle proposition tient compte dans une large mesure des vœux exprimés par le Parlement. Ceci vaut en particulier pour la procédure budgétaire proprement dite et la tour des comptes, ou la quasi totalité des suggestions du Parlement ont été reprises (notamment droit pour le Parlement de rejeter globalement le budget, dernier mot au Parlement pour la création de ressources nouvelles.)

En ce qui concerne l'intervention du Parlement à l'occasion de l'adoption d'actes législatifs à conséquences financières, la Commission n'a pas suivi entièrement l'Assemblée dont les propositions impliquaient une révision fondamentale du Traité. Elle propose l'instauration, par le biais d'une résolution commune - Parlement, Conseil, Commission - d'une procédure de concertation et d'une commission de concertation, composée des membres du Conseil et de membres du Parlement. Cette commission aurait pour objectif la recherche d'un accord et, à cet égard, la Commission européenne aurait un rôle actif à jouer.

Une telle solution, bien que ne constituant pas une innovation juridique, donc pas de révision du Traité, aurait sur le plan politique une portée considérable, dans la mesure où, en pratique, elle conduirait à un dialogue permanent entre le Conseil et le Parlement. En outre, elle a l'avantage, par rapport aux solutions plus ambitieuses préconisées par le Parlement, d'avoir quelques chances d'aboutir à temps, c.a.d; à l'occasion de la préparation du premier budget véritablement communautaire. Il reste bien entendu qu'il s'agit aux yeux de la Commission, d'une étape dans une évolution qui devra connaître d'autres développements, notamment dans le cadre de la réalisation de l'Union européenne.

3. - Sociétés multinationales

La Commission se propose de présenter des propositions au Conseil à ce sujet, propositions qui renfermeront un certain nombre de priorités permettant de faire avancer de façon concrète la question des multinationales. Ces priorités, dont certaines font déjà l'objet de propositions de directives de la Commission, et se trouvent à un stade décisionnel plus ou moins avancé, sont :

- la directive sur les licenciements collectifs,
- les projets de S.A.E. et de droit des groupes,
- le règlement sur la notification préalable des concentrations,
- la mise en pratique des recommandations du mémorandum franco-allemand sur l'évasion fiscale,
- le contrôle des mouvements de capitaux spéculatifs,
- la diffusion d'informations adéquates,
- les dispositions relatives à la participation et à la protection des travailleurs et des tiers.

4. - Transports

Il est prévu qu'une communication relative au développement de la politique commune des transports soit adoptée lors de sa réunion du 24 octobre prochain. Un Conseil des ministres des transports pourrait éventuellement se tenir vers la fin du mois de novembre (probablement le 22 ou le 23).

5. - Programme d'action sociale

La Commission a eu une première discussion sur le projet de résolution du Conseil qui a pour objet la mise en vigueur du programme d'action sociale. Ce programme s'articulera sur les trois principaux chapitres suivants :

- le plein et le meilleur emploi,
- l'amélioration des conditions du travail et de la vie,
- la participation des partenaires sociaux dans les décisions économiques de la Communauté.

Une liste d'actions prioritaires dont mention sera faite dans le projet de résolution du Conseil a été arrêtée par la Commission.

6. - Chili

La Commission a procédé à un échange de vues sur les implications de la situation actuelle au Chili, sur le fonctionnement de la Délégation de la Commission pour l'Amérique latine. La Commission se propose d'examiner cette question avec le Chef de sa délégation en Amérique latine, M. Renner. Le Porte-Parole a tenu à préciser qu'une délégation n'est pas une ambassade et ne peut être assimilée à une représentation diplomatique.

Le Porte-Parole a, dans ce contexte, été interrogé sur l'aide alimentaire au Chili. A cet égard, il a précisé qu'en mai dernier, une aide alimentaire de 20.000 tonnes avait été accordée et que l'exécution de cette opération n'avait pas encore eu lieu pour des raisons techniques. La Commission profitera du fait que cette livraison a été retardée pour recueillir des renseignements plus complets sur les conditions d'utilisation de cette aide.

Divers

Au cours de son briefing , le Porte-Parole a également abordé les points suivants :

a) ordre du jour du Conseil des ministres des affaires étrangères, qui se tiendra les 15/16 octobre à Luxembourg et débutera le 15 à 10 h. (une note BIO spéciale à ce sujet vous sera diffusée vendredi).

b) Calendrier :

17 et éventuellement 18 octobre, 2ème conférence ministérielle avec les pays associés et associables au Palais d'Egmont à Bruxelles (début le 17 à 16 h).

Conseil des finances définitivement annulé pour les 25/26 octobre, non encore confirmé pour les 29 et 30 octobre.

Amitiés

B. OLIVE

